F.A.Q. EN VRAC du vaccinateur
Foire aux questions
Bulletin de santé publique - région des Laurentides
Volume 17, numéro 3
Août 2026

Sujet de l'heure :
TEST CUTANÉ À LA TUBERCULINE

Le sujet du TCT et de la tuberculose amène toujours son lot de questions ! Nous nous penchons sur le TCT dans ce numéro, et non sur la tuberculose, qui sort du cadre de la vaccination.

Question :
Qu'est-ce que le TCT ?

Réponse :
Le TCT est un **test**. Ce test concerne la tuberculose (TB). Il s'agit d'injecter en intradermique (ID) une solution de tuberculine (une protéine du bacille de la tuberculose). Le produit disponible actuellement se nomme Tubersol. L'idée du test est la suivante : si la personne a déjà rencontré le bacille tuberculeux et a été infectée, elle développe contre lui une certaine « allergie » qui va se manifester par un test TCT « positif ».

Question :
Quelles sont les indications principales de faire un TCT ? Le pourquoi de ce test ?

Réponse :
Il n'y a que **DEUX** raisons de faire le TCT !

- **Déceler** l'infection tuberculeuse chez une personne. La personne est-elle infectée par le *Mycobacterium tuberculosis* ? À cause de certains symptômes pour lesquels le médecin pense à la TB, à cause de l'histoire personnelle et antécédents, à cause d'un contact récent avec un cas contagieux…

- **En PRÉ-EXPOSITION** : chez des personnes susceptibles d'être éventuellement exposées à la tuberculose : travailleurs et stagiaires de la santé, voyageurs dans des pays à prévalence élevée de TB. Chez ces personnes, on veut savoir leur valeur de base du TCT avant une éventuelle exposition. Après une exposition, on se retrouve dans la 1e situation, un autre TCT pourra montrer si elles ont « viré », i.e. été infectées par la TB. Une augmentation de leur réactivité en comparaison à leur « valeur de base » nous indiquera que la personne a été contaminée.

Question :
Comment savoir si ont fait le TCT unique ou le TCT en 2 étapes ?

Réponse :
Si l'indication est de **déceler : TCT unique !** (mais parfois on le fait 2 fois !)

Si l'indication est en **pré-exposition : TCT en 2 étapes !** (mais parfois on ne le fait pas !)

Suite ...

Vous avez des questions en immunisation ou voulez recevoir ce bulletin par courriel, veuillez contacter accueil.immunisation.dspub.cissslau@ssss.gouv.qc.ca.

Ce « FAQ en Vrac » fait suite à des questions reçues à la Direction de santé publique de la part de vaccinateurs de la région. Faites-nous part de vos interrogations !

Explications :

- **Déceler :** Toujours un TCT unique. Cependant, dans le cadre d'une investigation de santé publique à la suite de la découverte d'un cas de TB contagieux, ses contacts étroits sont identifiés : on leur fait le TCT dès que possible, afin de les traiter rapidement si on décèle une infection. Mais s'ils ont acquis leur infection très récemment, vers la fin de leur contact avec la personne contagieuse, il peut se dérouler une période allant jusqu'à 8 semaines avant de développer la réactivité qui montre l'infection. Après cette période on va donc répéter le TCT pour s'assurer qu'il n'y a pas eu infection vers la fin des derniers contacts. Il ne **s'agit pas d'un « TCT en 2 étapes ».** Ce sont les enquêteurs de santé publique qui déterminent pour chacun des contacts la nécessité des TCT et de les répéter ou non.

- **Pré-exposition :** Toujours un TCT en 2 étapes. Cependant, pour effectuer le TCT en 2 étapes, la personne doit répondre aux critères énoncés dans le PIQ, section « Indications » du TCT, après le 2e « G ». Si la personne ne répond à aucun critère, on n'a pas à effectuer de TCT : il suffit d'inscrire sur sa feuille de stagiaire : « valeur de base = 0 mm ». La raison de cette consigne est que l'incidence de la TB est si basse au Québec, chez ceux qui ne répondent pas aux critères, qu'on est sûrs que le TCT sera à zéro et qu'il est inutile de l'effectuer.

Question :

Quelle est la raison des 2 étapes pour ces TCT « pré-exposition » ?

Réponse :

Chez certaines personnes sensibilisées à la tuberculine (TCT « positif »), la réaction tuberculinique peut diminuer au cours des années : un TCT pourrait devenir négatif. Par contre un 2e TCT produira une réponse plus marquée que le 1er TCT en raison d'un effet de rappel.

Il faut connaître immédiatement cette situation afin de ne pas la confondre éventuellement avec un virage tuberculinique causé par une exposition récente à la TB.

Le résultat de la 2e épreuve est considéré comme la valeur de base du TCT. Une fois cette valeur de base obtenue, il n'est plus jamais nécessaire de répéter un TCT en 2 étapes. Tout TCT ultérieur sera un TCT unique, peu importe le laps de temps qui se sera écoulé depuis le dernier TCT.

Question :

Comment savoir quels stagiaires ont l'indication de subir le TCT ?

Réponse :

On peut se référer au guide « Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs – Recommandations » du MSSS. En résumé, ceux qui ont un risque d'être en contact avec des cas de TB contagieuse. Rappel : pour tous ces stagiaires, le TCT en 2 étapes est « indiqué », cependant, pour ceux qui ne répondent pas aux critères, on ne le fait pas ! On leur inscrit sur leur papier : « valeur de base = 0 ».

Suite ...

F.A.Q. EN VRAC du vaccinateur
Foire aux questions
Bulletin de santé publique - région des Laurentides
Volume 17, numéro 3
Août 2026

Question :

Quel est l'intervalle maximal acceptable entre le premier et le deuxième TCT lors d'une épreuve en deux étapes ?

Réponse :

Un TCT réalisé il y a moins de 1 an peut être considéré comme le premier TCT de l'épreuve en deux étapes s'il n'y a pas eu d'exposition à *Mycobacterium tuberculosis* au cours de l'année.

Question :

Que faire si on a une histoire non documentée de TCT « positif » ?

Réponse :

Il n'est pas approprié de faire un TCT aux personnes ayant des antécédents **documentés** d'un résultat positif au dépistage (TCT ou TLIG) ou d'une tuberculose active traitée ou non traitée. Le TCT n'apporte aucune information additionnelle, et une réaction locale importante est possible. En l'absence de réaction documentée, on administrera le TCT.

Par contre en présence d'antécédents de réaction locale grave à la tuberculine telle qu'une vésiculation, une ulcération ou une nécrose, même si ce n'est qu'à l'histoire du patient, le TCT est contre-indiqué.

Question :

Une personne ayant reçu le vaccin BCG peut-elle subir un TCT ?

Réponse :

Oui. Un antécédent de vaccination par le BCG ne constitue pas une contre-indication à la réalisation d'un TCT.

Question :

Peut-on effectuer un TCT chez une personne enceinte ?

Réponse :

Oui. La grossesse n'est pas une contre-indication à la réalisation d'un TCT. Le test est considéré sécuritaire et peut être effectué lorsqu'il est indiqué.

Question :

Quel est l'impact des vaccins vivants sur la réalisation du TCT ?

Réponse :

Les vaccins vivants injectables peuvent temporairement diminuer la réponse immunitaire et entraîner un résultat faussement négatif. Le TCT devrait être effectué le même jour que le vaccin vivant injectable ou selon l'intervalle recommandé au PIQ lorsqu'ils ne sont pas administrés simultanément. Voir la section « Interactions ».

Suite ...

Question :

Dans quel cas la gratuité du TCT s'applique-t-elle ?

Réponse :

Dans tous les cas où l'indication est de **déceler.** Ces cas sont presque toujours référés par un médecin ou la santé publique.

Dans les cas de **pré-exposition** (en particulier les stagiaires), la gratuité ne s'applique que pour les disciplines et situations visées dans le PIQ et dans le document des stagiaires. Si la personne ne répond pas aux critères, elle pourra s'adresser au milieu privé (pharmacie, clinique santé-voyage) pour subir le test avec frais.

Question :

Un résident du Québec prévoit effectuer un stage à l'extérieur du Québec : est-ce que le TCT peut être offert gratuitement ou devons-nous le diriger en pharmacie ou clinique santé voyage ?

Réponse :

Même si le stage aura lieu à l'extérieur du Québec, on se réfère aux critères de gratuité du PIQ pour les résidents du Québec. Si la personne ne répond pas aux critères de gratuité, elle sera dirigée en clinique santé voyage tandis que si sa discipline correspond aux critères, on peut l'offrir gratuitement.

Question :

Comment savoir si mon injection du TCT est correcte ?

Réponse :

Lors de l'injection, une papule semblable à une peau d'orange, plus pâle que la peau environnante, apparaît. **Cette papule, bien délimitée, reste visible et palpable pendant plusieurs minutes.** Voir la section « Technique d'administration ID » du PIQ.

Question :

Que faire lorsqu'une personne ne se présente pas pour la lecture du TCT ?

Réponse :

Le résultat d'un TCT doit être lu entre 48 et 72 heures après son administration. Lorsqu'aucune lecture n'est effectuée dans ce délai, le résultat ne peut être considéré valide. Selon le contexte clinique, un nouveau TCT devra être planifié.

Nous vous encourageons fortement à relire la section « Lecture du TCT » du PIQ afin de bien maîtriser cette lecture.

Suite ...

F.A.Q. EN VRAC du vaccinateur
Foire aux questions
Bulletin de santé publique - région des Laurentides
Volume 17, numéro 3
Août 2026

Question :

Que dois-je faire avec le résultat du TCT ?

Réponse :

Le TCT doit être saisi au registre de vaccination comme tout vaccin avec en commentaire la date et l'heure d'administration (ex. : TCT fait le AAAA-MM-JJ à HH:MM). Le résultat sera inscrit en commentaire avec date et heure de lecture, résultat en mm à 2 chiffres, nom et permis de l'intervenant (ex. : (Lecture du TCT le AAAA-MM-JJ à HH:MM, à 00 mm, par (Nom, prénom, No de permis), infirmière).

Lorsque le résultat du TCT est supérieur ou égal à 10 mm, ajouter une contre-indication / précaution avec les informations suivantes :

- Type : Contre-indication / précaution
- Raison : « Autre (préciser le motif) »
- Motif : Inscrire le résultat de la lecture en mm dans ce champ.
- Agent : TCT
- Date « Applicable du » : Date de lecture du TCT

Lorsque le TCT est fait à la demande d'un médecin ou d'un intervenant de santé publique, lui transmettre le résultat. Si le TCT est fait par l'infirmière selon les indications du PIQ, ex. stagiaire, en plus de compléter les documents, il faudra référer vers un médecin les résultats considérés comme positifs.

Références :

- MSSS. *PIQ – TCT : test cutané à la tuberculine*
- INSPQ. *Tuberculose : Gestion des cas et des contacts dans la communauté*, chapitre 6
- MSSS : Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs – Recommandations
- Agence de la santé publique du Canada. *Tuberculose : Pour les professionnels de la santé.*

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Québec

Par Jean-Luc Grenier avec l'aide de :
L'équipe en immunisation
Caroline Boisvert, Marilou Howison, Amélie Lajoie, Ester Muteba Muswamba, Marie-Claudine Niyokwisera.

Le bulletin FAQ en Vrac du vaccinateur est disponible sur demande auprès de :
accueil.immunisation.dspub.cissslau@ssss.gouv.qc.ca